



Congés payés sur contrat temps partiel et parfois temps plein

Par **aboumi**, le **04/05/2015** à **16:23**

je suis employée en CDI à temps partiel (21 h) et dans certaines périodes il m'est fait un avenant pour 35 h (en principe pour 1 ou 2 mois.)
Ma question est :
comment devrait se calculer ma rémunération pendant les congés payés ?
Sachant que pour le moment ces congés étant toujours à prendre pendant ma période de travail à temps partiel le calcul est fait sur cette base, je ne trouve pas ça très correcte. Mais Est-ce juste ?

Par **Lag0**, le **04/05/2015** à **16:56**

Bonjour,
il y a deux façons de calculer l'indemnité de congés payés, soit le maintien de salaire, soit la règle du 10ème. C'est la façon la plus profitable au salarié qui doit être retenue.
Dans le cas d'un salaire variable sur l'année comme le votre, c'est cette dernière règle qui doit être adoptée puisque le calcul se fait sur la totalité des revenus perçus sur la période de référence, englobant donc les périodes à temps plein.

Par **aboumi**, le **04/05/2015** à **17:00**

ok merci beaucoup pour cette réponse très rapide